

Avec cette LETTRE numéro 2, le conseil d'administration souhaite vous tenir informés de la vie de notre association, mais aussi de l'actualité de la MSA et, pour ce qui touche à notre environnement de retraités, Jacques PORTIER nous propose une présentation bien détaillée de ce qu'est la CFR.

La vie de l'ADIR-MSA

Réunion du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration s'est réuni le 18 avril 2019 à Bobigny, dans les locaux de la Caisse Centrale, qui nous accueille dans une de ses salles et nous offre le repas. Les principaux points discutés sont les suivants :

- Point sur les adhésions :

Le trésorier présente l'état des adhésions (voir ci-dessous le détail) et un des sujets de préoccupation vient de ce que de nombreux collègues sollicités pour adhérer nous disent que, d'une part, ils ne voient pas la différence entre l'ADIR-MSA et leur AROPA, et que, d'autre part, ils ne savent pas ce que nous proposons : c'est sur ces points qu'il nous faut mieux communiquer.

- Point budgétaire au 15 avril 2019 :

Le trésorier présente divers tableaux sur la réalisation budgétaire ; le budget a été construit sur une hypothèse de 106 adhérents potentiels (les anciens ANCDRMA) et les encaissements à ce jour sont de 70 % de l'objectif.

Jean-Jacques WERTHE fait également un point sur la liquidation des actifs de l'ANCDRMA, qui s'est faite au prorata des adhérents de chaque branche au moment de la dissolution, soit 105 MSA et 128 Groupama.

- Les activités de l'association :

Pour répondre aux objectifs de l'association, (information et convivialité), le conseil décide d'organiser :

- Une rencontre annuelle en région comportant une séquence « sérieuse », d'information sur la MSA, et une séquence conviviale, culturelle ou touristique. Pour la première année, cette rencontre pourrait se tenir à l'automne.

- Les voyages : Lors de la dissolution de l'ANCDRMA, il avait été souhaité que des liens soient maintenus entre les membres issus des deux branches, en particulier à l'occasion des voyages réalisés en commun. Nous allons en faire la proposition aux collègues de l'AGREG (Groupama).

- La contribution des membres de l'ADIR-MSA aux travaux de la FNAROPA : notre association étant membre de la FNAROPA, tous ceux qui le souhaitent peuvent rejoindre un des groupes de travail sur les thématiques qui intéressent les retraités : santé, retraite, environnement du retraité etc.

- Visite d'expositions à Paris : Pour répondre au seul objectif de convivialité, il est proposé d'organiser une visite d'une exposition à Paris, (avec un guide) avec un repas (à prévoir en 2020)

- Relations avec le SNADMSA : L'ADIR-MSA dispose de deux sièges au sein du conseil d'administration du SNADMSA et le syndicat comme notre association souhaite affirmer les relations privilégiées qui existent entre nos deux structures.
- La communication : Les deux supports de communication sont présentés, la LETTRE, qui sortira 3 fois par an, et le site internet qu'il convient de créer.

Les adhésions :

L'association compte aujourd'hui 72 adhérents.

Son potentiel initial, après dissolution de l'ANCDRMA était de 107 membres.

A ce jour la situation est la suivante : 13 membres n'ont pas souhaité reconduire leur adhésion au sein de l'ADIR-MSA, et 27 membres sont encore indécis,

* Nous avons eu la joie d'accueillir 7 jeunes retraités :

Christiane AUDEBERT, Marie-Laure BONNET, Lydie BONNICHON, Michel BRAULT, Marie-Christine CHAMBE, Jean LE QUEMENER, Jean-Luc SONREL.

* Enfin, nous avons eu la tristesse de perdre deux membres décédés au début de cette année : Michel GOUR et Charles LEROY.

Les membres de l'association sont invités à communiquer au sein de leur secteur pour encourager les agents de direction retraités de la MSA qui n'auraient pas encore adhéré et nous les en remercions d'avance.

Rencontre décentralisée à LYON le 7 novembre 2019

Comme indiqué dans le compte-rendu du conseil, une rencontre décentralisée est en préparation pour cet automne à Lyon, autour du schéma suivant :

- ✓ une séquence « information sur la MSA » avec l'intervention des directeurs généraux de caisses de la zone géographique retenue, permettant d'avoir des échanges sur le vécu local des évolutions de l'institution ;
- ✓ une séquence conviviale autour d'une visite culturelle,
- ✓ l'invitation à participer aux retraités de la zone géographique non encore membres de l'association, ainsi qu'aux futurs retraités de la même zone.

Tous les adhérents de l'ADIR-MSA seront bien évidemment invités à participer à cette journée (mais il n'y a pas de prise en charge des frais !!!)

Des informations plus précises seront envoyées par mail (et courrier pour les non internautes) en septembre, mais retenez la date !

Le site internet de l'ADIR-MSA

Notre site est hébergé par la FNAROPA, comme l'était celui de l'ANCDRMA. Pour le moment, vu la jeunesse de notre association, peu d'informations y figurent, mais au fil des mois, le site va s'étoffer. Pour y accéder, c'est très simple :

Ouvrir le site FNAROPA (www.fnaropa.fr)

En haut, à droite, dans « connexion adhérent », entrer votre nom de famille (majuscules) et comme mot de passe, votre date de naissance (jj/mm/aaaa) ; se connecter, puis aller sur « mon espace adhérent » et vous arrivez sur « accueil ADIR-MSA ».

La vie de la MSA

Nominations : Nous indiquerons ici les nominations des agents de direction dans les caisses et à la CCMSA, et pas uniquement celles des directeurs.

Damien REGNIER est nommé sous-directeur à la CCMSA en charge de la Direction du développement durable, de l'immobilier, des achats et des moyens généraux. Il a pris ses fonctions le 18 février. Auparavant, Il était directeur des Ressources opérationnelles à la CRAM Ile de France.

Fanny OLLIBIER-BIDILIE est nommée sous directrice au 4 mars à la MSA Alpes du Nord. Elle était chargée de mission auprès du DRH de la CPAM du Rhône.

Tania SIMON est nommée directrice du pilotage et de la transversalité à la direction déléguée des Politiques sociales de la CCMSA au 1er mai. Elle était sous-directrice à la MSA d'Alsace.

La MSA et l'Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale (EN3S)

Fin mars 2019, François-Emmanuel Blanc et Anne-Laure Torrésin ont présenté le régime agricole à la nouvelle promotion de l'En3s. Les objectifs de cette intervention étaient les suivants : mieux faire connaître la MSA, ses atouts, ses défis pour renforcer l'attractivité du régime auprès des futurs dirigeants de la Sécurité sociale. Au programme de cette présentation, la MSA sous tous les angles : organisme de protection sociale professionnel, institution mutualiste, guichet unique élargi, riche d'atouts et mobilisée face aux enjeux. Les échanges ont permis de sentir une réelle curiosité et un intérêt marqué des élèves pour notre régime social.

Le PLAN STRATEGIQUE MSA 2025

Le Plan stratégique MSA 2025 sera proposé au vote lors des assemblées générales de la Caisse Centrale en juin 2019 ; il s'est construit autour de 5 axes de travail :

- Développer des services au bénéfice des populations agricoles, avec un élargissement des affiliés et une extension des services ;
- Amplifier la relation de service humaine, avec les notions de conseil et d'accompagnement ;
- Dynamiser le rôle des élus et leur donner une meilleure visibilité ;
- Gagner en performance par le redéploiement des moyens et la coopération entre caisses ;
- Associer et mobiliser les collaborateurs à la mise en œuvre des orientations stratégiques dans la perspective d'une activité centrée sur la relation avec l'adhérent.

Les orientations de ce projet ont été débattues lors de cinq réunions régionales de délégués : les organisations syndicales salariées et non salariées ont également apporté leur contribution à la réflexion et l'ensemble de ces travaux sera soumis au vote de l'assemblée générale le 20 juin.

Notre environnement

CONNAISSEZ-VOUS LA CFR (Confédération Française des Retraités) ?

Nous ne sommes pas seuls au monde ! Notre jeune association de cadres dirigeants retraités de la MSA appartient à un puissant réseau d'associations de retraités...regroupées au sein de la CFR-Confédération Française des retraités.

Entrons plus avant dans le dédale des liens qui nous permettent d'appartenir à une organisation forte de plus d'1,5 million d'adhérents. Faisons davantage connaissance avec une structure qui nous représente au niveau national et qui agit pour défendre nos intérêts et la place des 16 millions de retraités au sein de notre société.

De création récente (en l'an 2000), la CFR est une association loi 1901, qui a pour objectif de mieux faire entendre la voix des retraités et des personnes âgées auprès des pouvoirs publics et des institutions françaises. Eugène Pinsault a beaucoup œuvré, lorsqu'il était président national des Aînés Ruraux pour la création de la CFR.

La CFR est indépendante et apolitique. Elle regroupe 6 fédérations de retraités de tous horizons : salariés des secteurs public et privé, entrepreneurs, agriculteurs et professions libérales... qui totalisent plus d'1,5 million d'adhérents :

- **Génération Mouvement (Les Aînés Ruraux)** organisation avec laquelle notre Institution a des liens privilégiés.
- **groupement CNR-UFRB-** Confédération Nationale des Retraités.
- **l'UFR** : Union Française des Retraités avec 2 composantes, les retraités de la fonction publique et ceux du régime général.
- **la FNAR** : Fédération Nationale des Associations de Retraités (à laquelle appartient la *FNAROPA* – la Fédération Nationale des Associations de Retraités des Organisations Professionnelles Agricoles, à laquelle adhèrent les associations de retraités de la MSA, du Crédit Agricole, de GROUPAMA, des coopératives agricoles et de leurs filiales, des Chambres d'Agriculture... la plupart du temps regroupées au sein des AROPA, localement)
- **la CNRPL** : Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales.
- **l'ANR** : Association Nationale des Retraités de la Poste, France Télécom et Orange.

Les 6 fédérations de la CFR mettent en commun leurs moyens financiers et humains pour atteindre les objectifs suivants :

- **Participer à la défense active d'un système de retraite solidaire et durable** pour toutes les générations. La CFR défend le système de retraite par répartition, le seul capable d'assurer l'évolution des systèmes de retraite de base et complémentaire dans l'équité, la solidarité et la sécurité. Elle a de longue date (10 ans) réfléchi à une évolution vers un système universel applicable à tous.
- **Contribuer à la promotion d'une protection sociale équitable**, incluant les conditions de vie et l'autonomie des personnes âgées.
- **Dans le domaine de la santé**, la CFR défend le principe que chaque citoyen tout au long de sa vie doit pouvoir accéder à des soins de qualité, bénéficier du progrès technique, quel que soit son statut, son âge ou sa localisation géographique. L'un des thèmes majeurs de la réflexion et de l'action vise la complémentaire santé des retraités.
- **Concernant la perte d'autonomie**, la CFR souhaite le développement des aides et structures permettant aux personnes d'exercer le choix entre le maintien à domicile ou l'hébergement en établissement. La prise en charge doit en être assurée prioritairement par la solidarité nationale.

- **Assurer une large présence dans le tissu social par le bénévolat de ses membres** et leur participation dans tous les organismes ou instances qui requièrent la présence de représentants d'usagers, et chaque fois que les intérêts des retraités sont concernés.
- **Contribuer à la représentation citoyenne des 16 millions de retraités français**, faire en sorte que les retraités et les personnes âgées soient considérées comme des citoyens à part entière, tant vis à vis de leur représentation que dans leur rôle dans la société, et ce quel que soit leur âge.

Les 6 fédérations composant la CFR sont également membres de l'**organisation européenne de retraités AGE Platform Europe**. Cette organisation accréditée auprès de la Commission Européenne regroupe 22 millions d'adhérents. Elle fait connaître les positions de la CFR et exprime son avis sur l'impact des directives européennes pour les retraités et personnes âgées.

Organisation

Président : Pierre Erbs (ancien cadre dirigeant MSA puis GROUPAMA),

Président d'honneur : François Bellanger,

Vice-Présidents : Philippe Barbier (FNAR et président de la FNAROPA), Christian Bourreau (UFR), Jean-Claude Breugnon, Henri Lemoine (Génération Mouvement), Félix Vézier (ANR).

Secrétaire Général : Michel Riquier (UFR), Secrétaire Générale Adjointe : Yvonne Jourd'hui.

Trésorière : Annette Gilewicz, Trésorier adjoint : Bernard Nicolas.

Membres : Roger Barrot, Charles Berder, Michel Castan, Jean Cordoba, Christian Coeuré, Sylvain Denis, Paul Dubost.

Responsables des commissions :

- Retraite : Pierre Lange,
- Santé : Jacques Portier,
- Autonomie : Sylvain Denis,
- Fiscalité : François Bellanger,
- Communication : Pierre Erbs,
- Europe : Jean-Michel Hote,
- Délégués CFR : Michel Amary.

Voici une synthèse des principales positions de la CFR élaborées par les commissions.

- la contribution au projet de **réforme des retraites** (retraite universelle) est réelle. Elle s'est traduite par des contacts réguliers avec M. Delevoye et ses équipes (groupe de travail animé par Yves Humez). Retraite par points, assiette des cotisations sur 3 plafonds SS (la CFR préconise 4 plafonds afin de renforcer les principes de solidarité), âge minimum de départ à 62 ans et ménageant des solutions de bonus en cas de report au-delà à l'initiative du futur retraité, revalorisation des pensions sur les salaires alors que la CFR préfère l'indexation sur les prix. Enfin la CFR revendique de participer à la gouvernance du futur système en tant qu'organisation représentant 10% de la population des retraités, aux côtés des partenaires sociaux.

Subsistent des aspects essentiels comme les conditions de l'équilibre financier sur la durée, en fonction des contraintes économiques et sociales, le devenir des réserves des régimes actuels...

- la commission **santé** est centrée sur tous les problèmes liés à la santé, par exemple les dépassements d'honoraires, le 100% santé (avec 0 reste à charge), la complémentaire santé « pour tous », les projets de transformation de notre système de santé contenus dans « Ma santé 2022 »...

La CFR va lancer en fin d'année 2019, un **appel d'offres auprès des principaux opérateurs de**

complémentaire santé, sur la base d'un cahier des charges des besoins des retraités, en vue d'un référencement de contrats collectifs.

- la commission **autonomie** est en charge des grands enjeux liés à la perte d'autonomie (étude des projets de réforme annoncés pour fin 2019, sur la base du Rapport de Dominique Libault). Elle préconise les orientations suivantes :
 - la couverture du risque de perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale,
 - le reste à charge ne doit en aucun cas être dissuasif quel que soit le choix exercé par la personne âgée (maintien à domicile ou en EHPAD),
 - l'amélioration des conditions de vie des personnes en perte d'autonomie.
- la commission **Europe**, qui a des représentants à Bruxelles, étudie tous les textes produits par l'Union Européenne et notamment les problèmes de discrimination liée à l'âge.

La CFR a aussi apporté sa contribution au Grand débat national, avec la revendication d'une priorité à l'équité entre les citoyens sur 3 thèmes principaux :

- la suppression de la cotisation maladie de 1% sur les retraites AGIRC-ARRCO, en compensation de l'augmentation de la CSG,
- la défiscalisation des cotisations à la complémentaire santé des retraités (parallélisme des accords ANI de 2016),
- le maintien de l'indexation des retraites sur l'inflation, pour tous les bénéficiaires.

Le sujet qui préoccupe grandement la CFR est celui de sa représentativité, en tant qu'organisation regroupant plus de 10% des retraités. Ses responsables estiment qu'elle est légitime pour s'exprimer au nom des retraités et qu'elle devrait avoir sa place dans toutes les instances ou structures qui gèrent les affaires des retraités.

De multiples démarches sont engagées auprès du Gouvernement et en direction des mouvements politiques.

APPEL AUX BONNES VOLONTES !!

Si vous souhaitez apporter votre contribution aux actions des organisations de retraités auxquelles nous appartenons...et mettre vos compétences et votre bonne volonté au service de l'action collective, vous serez naturellement le bienvenu.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- au niveau local, rejoignez une AROPA (voir le site de la FNAROPA pour connaître l'association proche de chez vous). Vous pouvez aussi vous manifester auprès des délégués régionaux de la CFR.
- au niveau national, les commissions de la FNAROPA et de la CFR (santé, retraite, autonomie, fiscalité...) et dans lesquelles plusieurs collègues sont impliqués, seront très heureuses de vous accueillir.

Vous pouvez approfondir ces informations en consultant les sites internet

de la CFR : <http://www.retraite-cfr.fr>

de la FNAROPA : <https://www.fnaropa.fr>